



C.S

Arboriste élagueur

Cette formation conduit vers des emplois d'élagueurs au sein d'entreprises du paysage, de certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale et de certaines entreprises forestières ou d'élagage. L'élagueur effectue des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a au préalable pris en compte les attentes du client et diagnostiqué le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme. Il veille enfin au bon entretien de son matériel. Diplôme relevant du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

OBJECTIFS

- ➔ Définir une stratégie d'intervention : diagnostic de l'état de l'arbre et élaboration d'un plan d'intervention.
- ➔ Mettre en œuvre des techniques d'accès et de déplacement au poste de travail.
- ➔ Réaliser des interventions techniques sur les arbres : opérations d'entretien, de consolidation et de suppression.

MODALITÉS D'ACCÈS

- 1-Information collective ou individuelle
- 2-Entretien de motivation
- 3-Admission après l'entretien et étude du dossier complet
- 4-Réponse sous 20 jours ouvrables.

PRÉ-REQUIS

- Avoir plus de 18 ans.
- Satisfaire aux tests de positionnement par la MFR.
- Disposer de bonnes capacités physiques, ne pas avoir de contre-indications médicales et ne pas être sujet au vertige.
- Être en capacité d'exprimer ses motivations et disposer d'une représentation réaliste du métier d'élagueur (conditions d'exercice, travail en extérieur...).
- Posséder un diplôme de niveau 3 (ex: CAP) dans le domaine du paysage ou de la forêt, dérogations possibles dans certains cas (nous contacter).

DÉBOUCHÉS VERS...

- Ouvrier(e) hautement qualifié(e)
- Arboriste grimpeur(se)
- Élagueur(se) grimpeur(se)

TARIFS

Offre tarifaire différenciée selon le statut. Pour l'élaboration d'un devis, nous consulter.

Les équipements de Protection Individuelle (EPI) sont de 450€. Pour les apprentis les EPI sont à la charge de l'employeur.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- Rentrée en septembre
- Formation en 1 an
- Durée hebdomadaire en centre : 35h

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines à la MFR (560 h)
- 2 semaines en entreprise (1040 h)

STATUTS

- Apprentissage jusqu'à 30 ans
- Contrat de professionnalisation



C.S

Arboriste élagueur

CONTENU DE LA FORMATION

CAPACITES PROFESSIONNELLES :			
Je réalise un diagnostic sur l'état de l'arbre.	J'élabore un plan d'intervention.	J'utilise des techniques d'accès au houppier.	Je me déplace dans un arbre.
Je réalise des opérations d'entretien et de consolidation.	Je réalise des opérations de suppression.	Je suis habilité nacelle 1B / 3B et électrique.	Je deviens certifié Sauveteur Secouriste au Travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Titre de niveau 4 homologué.

La validation du diplôme s'effectue par le biais d'épreuves certificatives validant chaque bloc de compétences.

La plupart des épreuves se font lors de pratiques professionnelles, elles sont suivies d'un entretien d'explicitation.

ACCESSIBILITÉ

Bâtiment aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les personnes souffrant d'handicap physique lourd ne peuvent accéder à cette formation au vu des exigences de cette activité. Cependant, au cas par cas, la formation peut être adaptée à certains autres handicaps n'ayant pas d'incidences majeures sur les capacités physiques.

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations pour les personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap :

M. Nicolas REBOUX au 02 99 34 61 29.

MÉTHODES MOBILISÉES ⁽¹⁾

Le partage des expériences, le projet de chacun, la transmission et la réalisation d'activités sont au cœur des méthodes pédagogiques de l'équipe d'encadrement. Des intervenants extérieurs viennent enrichir les connaissances des élèves au cours de différents modules.

Les supports pédagogiques sont riches et variés grâce à l'expérience de la MFR en termes de partenariat avec les collectivités et les entreprises d'aménagements paysagers.

- Apports théoriques en présentiel et expérientiel via l'alternance avec l'entreprise.
- Cours dynamiques élaborés à partir des observations et du vécu d'entreprise.
- Réalisation de chantiers pédagogiques.
- Salles de classe, vidéoprojecteur ; salle informatique, atelier
- Visites techniques et visites d'entreprises professionnelles.
- Accompagnement collectif et personnalisé des stagiaires via des entretiens et bilans

QUELQUES CHIFFRES ⁽¹⁾

Les taux d'insertions professionnels, de réussite et de décrochage seront communicables à l'issue de la fin de la prochaine promotion.

Nous consulter, pour davantage de précision.

(1) Pour le détail et la mise à jour nous consulter par mail ou téléphone

